

**l'Agriculture,
les Territoires
et l'Europe**

**DES PROJETS
EN LANGUEDOC-
ROUSSILLON**



© Pascal Xicluna / Minagri.fr

© DRAAF LR

© DRAAF LR



L'agriculture et la forêt occupent l'essentiel du territoire européen et jouent un rôle important dans la vitalité des économies rurales ainsi que dans l'aspect du paysage rural.

L'agriculture apporte une contribution précieuse à l'économie de ces territoires. Diverses fonctions lui incombent, depuis la production de produits agricoles alimentaires et non alimentaires jusqu'à la gestion du paysage rural, à la préservation de l'espace et au tourisme. L'agriculture européenne se veut multifonctionnelle.

Toutefois le visage des espaces ruraux s'est profondément modifié. A des territoires à dominante agricole, s'est substitué un nouvel espace rural, ouvert et dynamique sur les plans démographique, économique et social.

Cette dynamique est désormais bien ancrée au cœur des zones rurales, les politiques de développement rural contribuent à accompagner ces changements tout en maintenant une agriculture compétitive et respectueuse de l'environnement.

Aussi, depuis 1999, le développement rural, qui constitue le deuxième pilier de la Politique Agricole Commune, est, avec les aides aux revenus agricoles, au cœur même de cette politique. De nombreux projets sont financés par ce deuxième pilier, à travers le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural ou FEADER.

Découvrez dans cette brochure de nombreux projets réalisés grâce à l'intervention de ce fonds.



Sommaire

Qu'est-ce que le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) ?

P4-5



© DRAAF LR



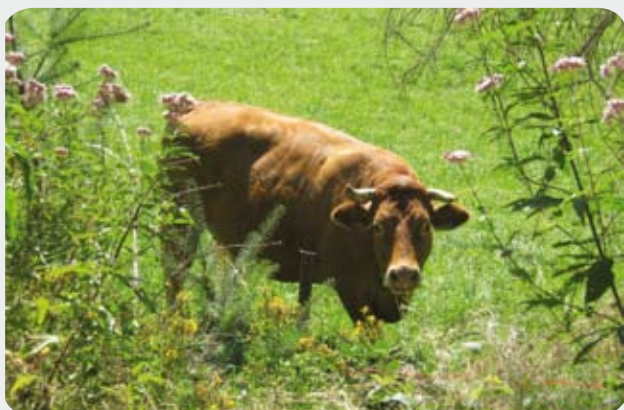
© DRAAF LR

Axe 3
Qualité de vie et diversification de l'économie rurale

P22-27

Axe 1
Compétitivité des secteurs agricole et forestier

P6-13



© DRAAF LR



© Pascal Xicluna/ Min-Agri.Fr

Axe 4
Approche LEADER « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale »

P28-33

Axe 2
Gestion de l'espace rural et amélioration de l'environnement

P14-21



© DRAAF LR



Gîtes du Pic St Loup/ Domaine du Lamalou © L. Seroussi

Montez un projet FEADER

P34

Le FEADER, c'est quoi ?

En complémentarité du « premier pilier de la PAC », qui permet de soutenir les marchés et les revenus agricoles, l'Union européenne a progressivement mis en place une politique spécifique pour le développement rural, financée depuis 2007 par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural ou FEADER.

L'objectif du FEADER est de contribuer à accompagner les mutations de l'espace rural, qui représente aujourd'hui 90% du territoire de l'Union européenne, pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du XXI^e siècle.

Sur la période 2007-2013, près de 96 milliards d'euros de FEADER répartis entre les 27 pays de l'Union européenne, soutiennent le développement rural, la France bénéficiant d'une enveloppe de 6,8 milliards d'euros.

LEADER ou comment accompagner les territoires ?

LEADER est l'axe 4 du FEADER. Cette démarche à caractère pilote vise à renforcer ou concevoir des stratégies locales de développement et à mobiliser les ressources d'un territoire de manière optimale en vue d'une plus grande efficacité des politiques rurales.

LEADER permet la mise en œuvre des mesures des axes 1, 2 et 3, en les combinant dans une logique de projet intégré et en s'adaptant au profil des territoires et de leur stratégie locale.

Le réseau rural ou comment échanger entre acteurs ruraux ?

La programmation 2007-2013 prévoit la mise en place, dans chaque Etat membre, d'un réseau rural national. Inscrit en cohérence avec le réseau rural européen, trois objectifs caractérisent cet outil :

- ★ Décloisonner les relations entre acteurs du monde rural,
- ★ Faciliter la conception de projets intégrés,
- ★ Améliorer la qualité des projets et leur valorisation.

La France a fait le choix d'un réseau rural à deux niveaux, un réseau national et 26 réseaux régionaux.

En Languedoc-Roussillon, le réseau rural, créé en 2008, est piloté par la Région, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt (DRAAF) et animé par l'Agence de Développement Rural Europe et Territoires (ADRET).

Il organise des rencontres, propose des formations, diffuse l'information sur l'actualité du développement rural, élabore des outils pratiques et valorise les expériences et les projets réalisés. Il accompagne également les territoires LEADER dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leurs projets de coopération.

Les 4 axes d'intervention du FEADER

Les mesures financées par le FEADER sont articulées autour de 4 grands axes :

- > La compétitivité des secteurs agricole et forestier (Axe 1)
- > L'environnement et l'espace rural (Axe 2)
- > La diversification de l'économie rurale et la qualité de vie en milieu rural (Axe 3)
- > Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER, Axe 4)



© DRAAF LR

D'autres fonds européens soutiennent le développement du Languedoc-Roussillon :

- ★ Le Fonds Européen pour la Pêche (FEP)
- ★ Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
- ★ Le Fonds Social Européen (FSE)

Le FEADER en Languedoc-Roussillon

La mise en œuvre de la politique de développement rural repose sur des objectifs définis à l'échelle européenne, puis déclinés de façon stratégique et opérationnelle au niveau de chaque État membre.

Un programme national ...

La France a établi un Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH), qui encadre l'intervention du FEADER dans les 21 régions de France métropolitaine hors Corse et départements d'Outre-mer.

... adapté aux spécificités de chaque région

La volonté de prendre en compte les besoins et les attentes spécifiques des acteurs des territoires a conduit à ce que le PDRH soit constitué d'un socle national de mesures applicables sur l'ensemble du territoire (avec des mesures telles que la compensation des handicaps naturels ou le soutien à l'installation en agriculture), et de volets régionaux propres à chaque région au travers des Documents Régionaux de Développement Rural (DRDR).

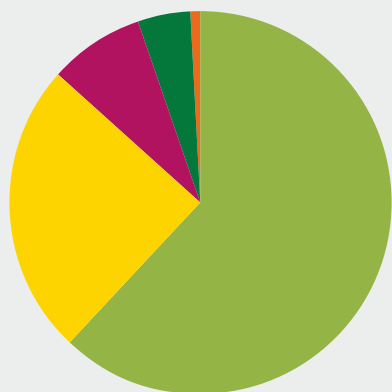
Enjeux identifiés en Languedoc-Roussillon

En Languedoc Roussillon, la stratégie régionale repose prioritairement sur le développement économique et l'environnement avec cinq enjeux forts :

- ★ La restructuration de la filière viticole
- ★ Le soutien à l'élevage et au pastoralisme
- ★ Le renforcement des zones Natura 2000
- ★ La prévention des risques contre l'incendie
- ★ Le développement économique en zones rurales.

Dotations FEADER en Languedoc-Roussillon

Sur un total de 393,3 millions d'euros, répartition de l'enveloppe FEADER :



- Axe 1 / 93,6 millions d'euros
- Axe 2 / 247,9 millions d'euros
- Axe 3 / 31,3 millions d'euros
- Axe 4 / 18 millions d'euros
- Axe 5 (assistance technique) / 2,5 millions d'euros



Un partenariat fort

La mise en œuvre du programme s'est accompagnée d'un partenariat fort entre les services de l'Etat, la Région et les Départements sur l'orientation stratégique et le cadre financier.

En effet, l'implication financière des partenaires est déterminante : **l'aide européenne ne peut intervenir qu'en contrepartie d'un financement public national.**





AXE 1

Améliorer la compétitivité des secteurs agricole et forestier

Les mesures de l'axe 1 visent à renforcer et dynamiser le développement économique des secteurs agricole, agroalimentaire et sylvicole, par :

★ **LA FORMATION, L'INFORMATION ET LA DIFFUSION DE CONNAISSANCES** permettant d'accroître le niveau de formation des actifs de ces secteurs, et ce dans le but de préserver une agriculture compétitive, adaptée à la demande et respectueuse de l'environnement.

★ **LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS** en facilitant l'installation des jeunes agriculteurs contribuant ainsi au maintien et à la pérennité d'un territoire agricole vivant.

★ **LA RESTRUCTURATION ET LA MODERNISATION DES INVESTISSEMENTS** dans les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires et de la ressource forestière pour garantir à long terme la compétitivité et la durabilité de ces secteurs et assurer une occupation équilibrée sur l'ensemble des zones rurales.

★ **L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DES PRODUITS AGRICOLES** par la participation à des régimes de qualité alimentaire et la mise en conformité des exploitations avec les normes communautaires, afin d'accroître la valeur ajoutée de la production et des produits agricoles et de fournir au consommateur des garanties de qualité.



Industries Agroalimentaires (IAA)

■ Les IAA transforment globalement les 2/3 de la matière première agricole produite en Languedoc-Roussillon et représentent 17% du poids de l'industrie régionale.

Cette aide vise à améliorer l'efficacité et la compétitivité des industries en contribuant à l'amélioration de leurs performances, à la création de richesse et d'emplois, au maintien de l'ancrage sur le marché local et à la capacité à développer de nouveaux marchés.



©Xavier Remongin/Min.Agri.Fr

Ce soutien favorise l'accroissement de la valeur ajoutée globale de la filière agroalimentaire et la valorisation de la production agricole régionale permettant ainsi d'avoir un effet structurant sur l'amont agricole.

Les entreprises accompagnées sont porteuses de véritables projets stratégiques, comprenant une réflexion prospective. Les projets soutenus concernent les investissements liés au stockage, au conditionnement, à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles.

Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE)

■ En réponse au besoin structurel de modernisation des exploitations, le PMBE accompagne l'adaptation des bâtiments d'élevage dans le respect de l'environnement et de la qualité paysagère.



© C. Cassé/ DDTM 34

L'objectif de ce dispositif est de soutenir la compétitivité des filières d'élevage, maintenir une activité d'élevage durable, et contribuer à l'amélioration des revenus agricoles, des conditions de travail et de production de l'exploitation.

Les investissements aidés concernent la construction, l'extension ou la rénovation de bâtiments : logement des animaux, stockage de fourrage, local sanitaire et de traite, atelier de transformation des produits issus de l'élevage, ...



Installation des jeunes agriculteurs

Encourager les jeunes agriculteurs pour la reprise ou la création d'exploitations agricoles dans des conditions satisfaisantes est primordial. L'objectif est de contribuer au renouvellement des générations d'agriculteurs et ainsi maintenir une population active rurale.

Installation d'un élevage caprin à Argelliers

A l'occasion de leur installation en élevage caprin à Argelliers dans l'Hérault, François DRICOT et Simon JANSANA, bénéficient d'une aide destinée à financer la création de leur GAEC. Ces deux jeunes agriculteurs, non originaires du département et non issus du milieu agricole, ont ainsi pu concrétiser leur projet agricole.

Le soutien à leur installation s'est matérialisé par deux types d'aides : des prêts bonifiés pour financer la réalisation d'au moins une partie des investissements nécessaires à la mise en place du projet et une dotation en capital versée après le constat de l'installation.

Le GAEC la Ferme de l'Hort a pour vocation la production de pélardons et de produits transformés. Les aides allouées ont permis à ces jeunes agriculteurs de financer l'acquisition d'un cheptel de 100 chèvres et de 3 boucs et la mise en place des réseaux et raccordements divers (alimentation en eau potable, assainissement et électricité).



© F. Dricot et S. Jansana/ GAEC la Ferme de l'Hort

Coût total : 218 116,00 €

Union européenne/ FEADER : 168 464,00 €

Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage

Cette mesure a pour objectif de favoriser la compétitivité du secteur de l'élevage dans un cadre durable et respectueux de l'environnement en maintenant une occupation équilibrée des zones rurales.

Construction d'un bâtiment d'élevage à Argelliers



© F. Dricot et S. Jansana/ GAEC la Ferme de l'Hort

Pour bénéficier de toutes les conditions favorables au lancement de leur projet agricole, François DRICOT et Simon JANSANA, les deux jeunes agriculteurs d'Argelliers, sont accompagnés dans la création du bâtiment d'élevage destiné à la production et transformation fromagère et à la vente directe.

Ce nouveau bâtiment permettra d'accueillir la chèvrerie, la salle de traite, l'atelier de transformation fromagère et le stockage du fourrage. Ces investissements conditionneront la pérennité de leur activité agricole et garantiront le respect de la qualité de leurs produits reconnus sous le label AOP Pélardon.

Coût total : 149 965,66 €

Union européenne/ FEADER : 20 245,36 €

Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)

La protection de l'environnement passe par le soutien aux investissements spécifiques : lutte contre les phénomènes érosifs, réduction des pollutions par les produits phytosanitaires et par les fertilisants, dans un souci de maintien de la biodiversité.

Lutte contre la pollution par les pesticides sur le territoire de l'AOC Limoux

Dans le cadre de sa mission pesticides, la démarche engagée par la Chambre d'agriculture de l'Aude sur le territoire de l'AOC Limoux, en étroite collaboration avec l'ODG Limoux (Organisme de Défense et de Gestion) a pour objectif de développer des pratiques alternatives à l'emploi d'herbicides.

32 viticulteurs exploitant dans la zone de production de l'AOC Limoux, soit 813 hectares de vignes, engagés dans cette démarche bénéficient d'aides au titre du PVE. Les investissements concernent l'achat de matériels de substitution pour désherber mécaniquement et préserver la qualité de l'eau (intercep, gyrobroyeur, kits de pulvérisateurs, aires de lavage).



© Cru Limoux

Coût total : 190 000,00 €
Union européenne/ FEADER : 95 000,00 €

Aides aux investissements collectifs

L'acquisition collective de matériels d'exploitation doit permettre d'abaisser les coûts de production, d'améliorer les conditions de travail et de réduire la pénibilité.

Achat de matériels viticoles par la CUMA PUIG RABIOL

La CUMA est une société coopérative agricole qui a pour objet l'acquisition et l'utilisation en commun du matériel agricole par des agriculteurs. Cette initiative aboutit à une mutualisation et à une réduction des coûts d'équipement et de mécanisation des exploitations agricoles.

La CUMA PUIG RABIOL, installée à Montauriol dans les Pyrénées Orientales, a souhaité en 2010 faire l'acquisition d'un matériel viticole plus performant permettant de garantir le respect de la qualité de la vendange et des plantations : une machine à vendanger équipée d'un trieur de récolte et un tracteur spécialisé dans la viticulture.



© DRAAF LR

Coût total : 81 400,00 €
Union européenne/ FEADER : 20 350,00 €

Investissements de transformation à la ferme, hors filière viticole

Cette mesure est destinée à favoriser la compétitivité des exploitations agricoles en contribuant à l'amélioration des revenus, des conditions de vie, de travail et de production sur l'exploitation.

Un atelier pour la transformation de plantes en produits comestibles à La Rouvière

Le Domaine de Vallonguette, situé à proximité de Nîmes, à La Rouvière, est une exploitation qui se distingue par l'originalité de son activité.

Installée depuis 2007, Marie-José SAHUQUET, titulaire d'un BEP agricole en horticulture s'est spécialisée dans la production de fleurs certifiées Agriculture Biologique (roses, capucines, lavandes, mauve sylvestre, hibiscus, jasmin, violettes, ...) et dans leur transformation en produits comestibles : huiles et vinaigres, sels et sucres aromatisés, confitures, fleurs cristallisées en sucre et pâtes de fruits au sucre de fleurs.

Les aides à l'investissement ont ainsi porté sur l'aménagement d'un atelier de transformation et d'un local de stockage. Présente sur un marché segmenté rémunérateur, cet accompagnement a conduit à une amélioration de la valeur ajoutée de la production et du niveau global des résultats de l'exploitation.



© A. Sahuquet



© A. Sahuquet

Coût total : 79 485,02 €

Union européenne/ FEADER : 15 897,00 €

Aides aux cultures régionales spécialisées

Ce dispositif vise à améliorer la compétitivité des productions maraîchères et horticoles sous abris méditerranéens et sous serres.

Construction de tunnels maraîchers

Qu'est qu'un tunnel ?

Forme de serre, le tunnel est une structure légère recouverte de bâches plastiques, construite pour protéger des cultures précoces ou tardives des conditions climatiques extérieures défavorables.



© Pascal Xicluna/ Min.agri.fr

L'EARL Lauriers Roses est une exploitation agricole de taille importante, située dans la ceinture verte de Perpignan, en périphérie de la ville. Installé depuis 1992, Jean-Michel FENES, le gérant, est spécialisé dans la culture maraîchère sous abris et plein champ.

Cet agriculteur a décidé d'investir dans la construction de 15 000 m² de tunnels en vue de développer, diversifier et sécuriser sa production sous serre et ainsi répondre aux besoins de la demande (grandes et moyennes surfaces, grossistes, ...), et dégager un revenu supplémentaire.

Coût total : 286 476,57 €

Union européenne/ FEADER : 10 000,00 €

Investissements dans les Industries Agroalimentaires (IAA)

Maintenir des IAA, bien ancrées sur le marché local, aptes à conquérir de nouveaux marchés, en particulier à l'export, capables de créer plus de richesses et d'emplois durables en conservant un lien très fort avec l'amont agricole régional est un enjeu fort pour la région.

Nutritis : une implantation interrégionale au cœur des filières locales

Fondée en 2006 et présidée par Pierre Lapoujade, la société Nutritis, située dans le Tarn et Garonne, est une jeune entreprise innovante spécialisée dans l'extraction et la purification de sucres naturels 100% fruits, destinés aux besoins de l'industrie agroalimentaire.

Dans sa logique de développement et de recherche de partenariat, Nutritis s'est associée à l'union coopérative Grap'Sud. Cette alliance a permis la mise en route de deux nouvelles lignes de production de sirops de sucre, sur les deux sites industriels de Grap'Sud, à Rieux-Minervois dans l'Aude et à Cruviers-Lascours dans le Gard.

Les investissements ont porté sur l'équipement et le matériel industriels des deux sites, nécessaires au traitement des fruits, à l'extraction, la purification et le conditionnement des sucres naturels de fruits.

La présence de ces activités au cœur du bassin fruitier des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, permet aux agriculteurs, aux stations fruitières et à l'ensemble des acteurs de la filière de bénéficier de



© Nutritis

nouveaux débouchés pour leurs fruits déclassés. En effet, le procédé breveté mis au point par Nutritis, ouvre la perspective d'une filière de recyclage et de valorisation de ces fruits garantissant un traitement économique, écologique et socialement acceptable de ces fruits.

Coût total : 7 957 292,00 €
Union européenne/ FEADER : 650 000,00 €

Aide à la promotion pour des produits agricoles différenciés par l'origine et la qualité

Sensibiliser les consommateurs à l'existence et aux caractéristiques des produits régionaux couverts par les régimes de qualité alimentaire afin de développer leur commercialisation est nécessaire.

Le Salon Millésime Bio 2011, un outil de promotion de la viticulture biologique

Millésime Bio a été créé en 1993 par quelques viticulteurs du Languedoc-Roussillon, adhérents de l'Association Interprofessionnelle des Vins Biologiques du Languedoc-Roussillon (AIVB-LR) et désireux de promouvoir les vins de la région, issus de raisins de l'Agriculture Biologique.

Ce salon professionnel, organisé chaque année au mois de janvier, met en valeur une offre remarquable de ces vins et s'impose désormais comme un rendez-vous incontournable pour les professionnels des vins biologiques à l'échelle internationale. Plus de 560 producteurs d'Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Autriche, Bulgarie, Chili, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal, Suisse, USA... y sont représentés.

Développer la notoriété des vins biologiques du Languedoc Roussillon et fédérer sous la bannière régionale les producteurs de la région, tels sont les enjeux d'un événement de cette envergure.



© A. Reynaud

Le prochain Salon Millésime Bio se tiendra les 23, 24 et 25 janvier 2012 au Parc des Expositions de Montpellier.

Coût total : 443 320,00 €
Union européenne/ FEADER : 155 162,00 €

Aide à l'équipement des entreprises de mobilisation des produits forestiers

La mobilisation de la ressource bois croît de façon régulière en Languedoc-Roussillon. Cette augmentation de la demande incite les exploitations forestières à la mécanisation. Cette mesure favorise le développement et la modernisation des équipements de manière à améliorer le niveau global des résultats des entreprises et à favoriser la création de filières locales d'approvisionnement en bois énergie.

Acquisition d'un broyeur pour une meilleure mobilisation de la ressource bois

Yann PHILIP, gérant depuis 2007 de la SARL Environnement Bois Energie, située à Alès dans le Gard, mobilise 5 000 m³ de bois par an dans le cadre de son activité forestière.

Afin de répondre au marché local de la filière bois énergie, de plus en plus émergeant sur les départements du Gard et de la Lozère, il décide de se spécialiser et s'équipe en 2008 d'un broyeur à bois de haute capacité pour la transformation de bois en plaquettes de première qualité destinées aux industries de la filière bois énergie.

Se doter d'un tel équipement, plus performant en qualité et en productivité, assure la garantie d'un approvisionnement fiable des chaufferies et autres

usines dont la demande ne cesse de croître. Grâce à cette acquisition, plus de 10 000 m³ de bois issus des forêts cévenoles sont valorisés par année.



Broyeur à bois © SARL Environnement Bois Energie

Coût total : 134 900,00 €

Union européenne/ FEADER : 3 490,00 €

Soutien à la desserte forestière

Le développement de la desserte forestière constitue un enjeu fort afin d'augmenter la disponibilité de la ressource bois et de développer l'activité économique de la filière.

Une meilleure desserte forestière dans le massif forestier de Charpal

Camion grumier © DRAAF LR



Le massif forestier de Charpal, situé au nord de la Lozère, est couvert en grande partie par des reboisements effectués dans les années 60, composés principalement de jeunes Epicéa.

De nombreuses pistes forestières desservent ce massif mais leurs caractéristiques techniques ne sont pas favorables au passage de camions grumiers. L'objectif du projet mené par la commune d'Arzenc de Randon est de permettre aux véhicules grumiers d'utiliser l'ensemble des pistes existantes, grâce à des travaux d'assainissement, d'empierrement et de création de places de dépôt et de retournement.

Ces opérations permettront d'allonger significativement les périodes propices à la vidange des bois issus des coupes d'éclaircie, notamment au printemps et à l'automne, présentant plusieurs intérêts tant économiques (attractivité de la ressource bois, plus-value de la valeur du bois) que multifonctionnels (accès des exploitants agricoles à leurs parcelles, accueil de public).

Coût total : 300 961,00 €

Union européenne/ FEADER : 120 384,40 €

Aide aux investissements de prévention de pollutions ponctuelles des eaux et pour le développement du compostage

Cette mesure vise à réduire les pollutions des eaux par les pesticides et à augmenter la part de fertilisation organique en soutenant le développement de l'utilisation de composts.

Acquisition et installation d'une station de remplissage de pulvérisateurs

Qu'est-ce qu'une station de remplissage de pulvérisateurs ?

C'est un point d'eau public mis à disposition des agriculteurs pour préparer leur bouillie, opération qui consiste à diluer des produits phytosanitaires dans un grand volume d'eau et ainsi remplir les pulvérisateurs. L'installation d'une station de remplissage permet de réduire les rejets de produits phytosanitaires dans le milieu et ainsi protéger les sols, les cours d'eau et le réseau d'eau potable contre les risques de pollution.



© Commune de Saint Nazaire

Soucieux du respect de l'environnement, la commune de Saint Nazaire dans le Gard a décidé en 2009 de mettre en place une aire de remplissage de pulvérisateurs associée à un système de traitement des effluents phytosanitaires.

Cet équipement sécurise au maximum une étape particulièrement dangereuse dans le traitement des vignes par les produits phytosanitaires : la préparation des bouillies. En effet, cette phase de préparation est à l'origine de 67% des cas « d'incidents phytosanitaires », contre 25% seulement pendant ou après le traitement.

Coût total : 17 716,79 €

Union européenne/ FEADER : 5 315,03 €

Soutien à une hydraulique agricole durable et raisonnée

Cette aide permet de diminuer les pressions actuelles sur le milieu tout en garantissant la disponibilité de l'eau d'irrigation dans les zones déficitaires.

Modernisation du réseau hydraulique de l'ASA du Canal de Gignac

L'Association Syndicale Autorisée du Canal de Gignac gère un périmètre irrigué gravitaire d'environ 3 000 hectares. L'eau est prélevée dans l'Hérault, en amont du village de Saint-Guilhem-le-Désert.

Face au développement urbain de la région, et afin de remédier aux conflits d'usages existants, l'ASA s'est engagée dans un programme de modernisation de son système hydraulique, visant à améliorer et adapter les conditions de desserte en eau des nouveaux usages et à réduire les prélèvements dans le milieu naturel.

Le projet, au cœur d'un programme de travaux ambitieux échelonné sur cinq années, consiste en l'amélioration des réseaux hydrauliques sur un périmètre de 113 hectares inscrits à l'association. Cette modernisation du système est un bel exemple de mobilisation d'une ASA pour concilier pérennité de l'outil hydraulique, développement économique du territoire et gestion raisonnée de la ressource en eau.



© ASA Canal de Gignac

Coût total : 429 000,00 €

Union européenne/ FEADER : 171 600,00 €



AXE 2

Améliorer l'environnement et l'espace rural

Les mesures de l'axe 2 visent à préserver un espace rural agricole et forestier de qualité durable. Le principe est de favoriser une utilisation raisonnée des ressources naturelles et de maintenir des activités agricoles respectueuses de l'environnement dans des zones à handicap naturel, à travers trois objectifs :

★ **MAINTENIR UNE OCCUPATION ÉQUILIBRÉE DE L'ESPACE** en assurant la poursuite de l'activité agricole dans les zones difficiles menacées de déprise, élément essentiel au maintien de la biodiversité et à l'entretien des espaces : Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).

★ **PRÉSERVER L'ÉTAT DES RESSOURCES NATURELLES** par une agriculture durable à l'aide d'une compensation des surcoûts d'adaptation des exploitations liés aux pratiques plus favorables à l'environnement : les mesures agro-environnementales de type nationales (PHAE) ou régionales.

★ **PROMOUVOIR LA FORÊT** comme un instrument durable de l'espace en reconstituant et protégeant le potentiel forestier du territoire, en pérennisant sa production et en prévenant les risques naturels : Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI), contrats Natura 2000 en forêt.



Prime Herbagère agroenvironnementale (PHAE)

■ La gestion extensive des prairies et autres surfaces en herbe peu productives présente un fort intérêt environnemental, notamment en matière de préservation de la biodiversité et de gestion de la ressource en eau.

A cette fin, la PHAE est l'une des mesures phares de l'axe 2 du FEADER.

Elle vise à favoriser la préservation des prairies et le maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive, en particulier

dans les zones menacées de déprise agricole, grâce à des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

En Languedoc-Roussillon, la mesure est dotée de 59,5 millions d'euros pour la programmation 2007-2013. Depuis 2007, 1 900 agriculteurs ont bénéficié de la PHAE pour une surface totale engagée de 350 000 hectares. En 2010, 12,6 millions d'euros de FEADER ont été versés au titre de cette mesure.

Mesures agro-environnementales (MAE) régionales

■ Ces mesures visent à encourager le développement durable des zones rurales et à poursuivre le recours à des pratiques agricoles compatibles avec la protection et l'amélioration de l'environnement, en particulier la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité remarquable mais aussi du paysage, du sol et de la diversité génétique.

Elles ont pour objectif d'orienter les exploitations vers une agriculture multifonctionnelle et plus respectueuse de l'environnement, et ainsi permettre de répondre au besoin social de qualité et de sécurité sanitaire.

Deux catégories de mesures coexistent :

★ **Les mesures agro-environnementales déconcentrées** favorisent les systèmes d'exploitation propices à la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau.

★ **Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)** ont vocation à s'appliquer sur des territoires à enjeux ciblés permettant de pallier les menaces localisées et de préserver des ressources remarquables.

La part des mesures agro-environnementales régionales représente 42.8 millions d'euros de la maquette financière. En 2010, 2 500 exploitants ont bénéficié de ces aides pour un montant total de 3.7 millions d'euros, dont 2 millions d'euros de FEADER.

Certaines mesures constituent un enjeu essentiel en Languedoc-Roussillon :

- **La conversion à l'Agriculture Biologique** avec 14 millions d'euros de dotation : en 2010, 7.9% de la Surface Agricole Utile (SAU) était cultivée en mode biologique, ce qui plaçait le Languedoc-Roussillon au 2^{ème} rang national en la matière.

- **La MAET à enjeu Natura 2000** avec 14.3 millions d'euros de dotation : 33% du territoire régional est classé en zone Natura 2000.

- **La MAET à enjeu Directive Cadre sur l'Eau (DCE)** avec 7.7 millions d'euros de dotation : 46 captages ont été définis comme prioritaires pour la création de zones de protection des aires d'alimentation des captages.

Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN)

Dans les zones dites défavorisées, l'activité agricole souffre de handicaps naturels : mauvaises conditions climatiques, forte déclivité en zones de montagne ou faible productivité de la terre dans les zones défavorisées intermédiaires.

Ces obstacles entraînent un risque important d'abandon des terres agricoles, pouvant mener à une diminution de la biodiversité, à la désertification, au développement des feux de forêt et à la perte d'espaces agricoles à haute valeur naturelle.

Depuis 1975, l'Europe a développé une politique agricole en faveur de ces zones défavorisées .

Dispositif majeur dans la politique de solidarité à l'égard des zones agricoles défavorisées, l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel contribue de façon importante à l'atténuation de ces risques. Ce régime de soutien fait partie intégrante de l'axe 2 du FEADER, et vise à compenser les difficultés structurelles auxquelles sont confrontées les exploitations agricoles et ainsi maintenir une activité économique durable essentielle sur ces territoires.

L'ICHN est destinée à encourager les agriculteurs à occuper l'espace et à maintenir une activité en zone difficile, menacée de déprise favorisant ainsi la bonne utilisation des terres, la préservation des espaces naturels, et la promotion de modes d'exploitation durables.

En Languedoc-Roussillon où 50% du territoire est classé en zones défavorisées, l'ICHN est un levier financier important pour l'économie agricole régionale permettant de soutenir les systèmes d'élevage pratiquant une gestion adaptée aux espaces pastoraux.

Au cours de l'année 2010, 4 400 bénéficiaires ont reçu une aide totale de 37 millions d'euros, dont 20 millions d'euros de contribution FEADER.

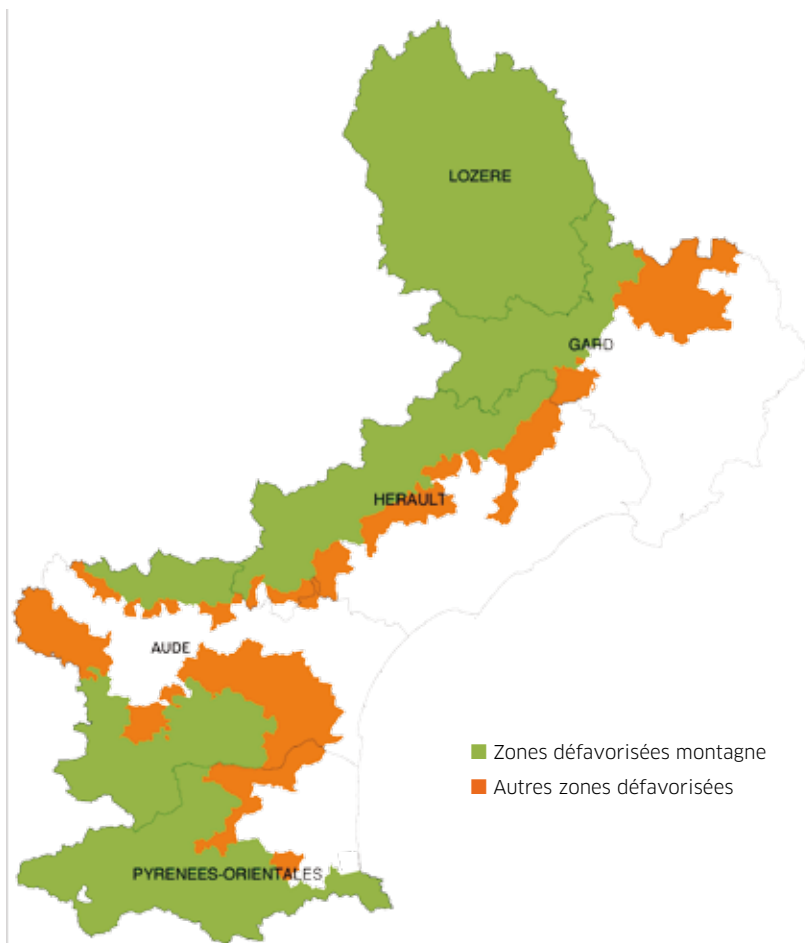
Révision de la délimitation des zones défavorisées

Historiquement, les zones défavorisées ont été principalement classées à partir de critères fondés sur le handicap physique (pente, altitude) pour les zones de montagne et sur des difficultés de nature plus socio-économiques pour les autres zones défavorisées.

Suite au constat d'une disparité des critères appliqués par les Etats membres concernant la définition des zones défavorisées « hors montagne », l'Union Européenne a décidé de fonder à l'avenir leur classement sur l'existence de handicaps naturels peu susceptibles d'évoluer avec le temps et en particulier des critères biophysiques liés au sol, au climat, et à la pente, communs à l'ensemble des Etats membres.

Ces éléments font actuellement l'objet d'échanges entre les Etats membres et la Commission européenne. Ce dispositif doit être opérationnel pour la prochaine génération de programmes européens.

Les zones défavorisées en Languedoc-Roussillon



Conversion à l'Agriculture Biologique

L'agriculture biologique : un mode de production spécifique, un signe officiel de qualité

Jean-Claude PERETTO, gérant de la SARL PERETTO à Domazan dans le Gard, s'est lancé en 2010 dans une démarche de conversion à l'Agriculture Biologique de ses vergers de grenadiers.

Par ce système de production agricole durable, il a donc modifié ses pratiques, désormais plus respectueuses de l'environnement : interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse et de fertilisation minérale.

Ses initiatives permettent ainsi de répondre aux objectifs de maintien de la biodiversité, de préservation de la qualité des eaux et de productions biologiques répondant aux besoins du marché actuel.



Vergers de grenadiers © JC Peretto/ SARL Peretto



Qu'est-ce que l'Agriculture Biologique ?

L'agriculture biologique est un mode de production agricole spécifique, basé sur un ensemble de pratiques respectueuses des équilibres écologiques et de l'autonomie des agriculteurs. Visant à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, l'agriculture biologique est souvent considérée comme un ferment de l'agriculture durable.

Coût total : 34 042.00 €

Union européenne/ FEADER : 15 318.90 €

Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité

L'abeille, sentinelle de l'environnement

Face à une régression préoccupante de la population apicole, il est nécessaire de maintenir et d'augmenter le cheptel, favorable à la reproduction de nombreuses espèces végétales, participant elles-mêmes à d'autres cycles de vie des écosystèmes.



Abeille butinant © Pascal Xicluna/ Min.agri.fr

Ainsi, Clément AURIERES, apiculteur à Arrigas dans le Gard, a mené cette démarche en modifiant sensiblement ses pratiques apicoles et en étendant les zones habituelles de pollinisation pour y inclure des zones intéressantes au titre de la biodiversité végétale (zones Natura 2000, parcs nationaux, PNR, ZNIEFF).

Pendant cinq années, ce producteur garantit le maintien de ses 300 ruches en activité tout en s'engageant à respecter les obligations imposées par le dispositif.

Coût total : 25 000,00 €

Union européenne/ FEADER : 14 025,00 €

Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAET)

Il s'agit d'accompagner les exploitations agricoles ayant des surfaces sur des territoires à enjeux, afin de mettre en œuvre des mesures agro-environnementales ciblées et exigeantes au travers de dispositifs contractuels d'engagement sur cinq ans.

MAET à enjeu NATURA 2000

Ces mesures sont mobilisées de façon à répondre aux objectifs de préservation et de bonne gestion des sites du réseau Natura 2000.

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Ce réseau écologique européen a pour ambition de concilier de façon équilibrée maintien de la biodiversité et activités humaines. Inscrit dans un cadre global de développement durable, Natura 2000 est fondé sur deux directives :

> la **directive « Habitat »** du 21 mai 1992 : zones de conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages nécessitant une protection, appelées Zones Spéciales de Conservation (ZSC),

> la **directive « Oiseaux »** du 2 avril 1979 : zones destinées à la nidification d'oiseaux sauvages menacés d'extinction, appelées Zones de Protection Spéciales (ZPS).



Des chevaux pour entretenir les milieux ouverts

Situé au sud-est de l'Hérault, l'Étang de Mauguio offre une diversité remarquable d'habitats naturels et d'espèces, ce qui lui confère un intérêt écologique très fort. Ce territoire a été retenu pour abriter deux sites Natura 2000, au titre des directives européennes dites « Habitat » et « Oiseau ».

L'Étang de Mauguio s'étend sur 7 025 hectares, l'agriculture y occupe 1 847 hectares, soit 26% de la surface totale, et 51% de sa surface « terrestre ». La grande majorité des habitats naturels et des espèces inventoriés est particulièrement liée aux milieux herbacés ouverts issus du pastoralisme (pâturage des chevaux, manades).

Pour conserver le bon état de conservation de ces milieux, certaines mesures ont été définies en lien avec l'activité d'élevage, notamment :

- > la gestion pastorale et le maintien de l'ouverture des milieux remarquables pâturés ;
- > la réouverture des milieux remarquables en déprise, fortement embroussaillés.

L'intérêt de l'élevage équin de Joël LUHRING permet d'assurer l'entretien de la végétation et de contribuer à la diversification des milieux par le maintien de pratiques pastorales respectueuses de l'environnement.



Étang de Mauguio_sites Natura 2000 © E. Le Pommelet/ Symbio,



Pâturage par les chevaux/M. Luhring © E. Le Pommelet/ Symbio

Coût total : 1 954,30 €

Union européenne/ FEADER : 1 074,86 €

Mesures Agro-environnementales Territorialisées (suite)

MAET à enjeu Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

Ces mesures sont retenues dans le cadre des bassins versants prioritaires définis au titre de la DCE : bassins d'alimentation des captages d'eau potable, dont l'état se dégrade ou est déjà dégradé sous l'effet de pollutions diffuses d'origine agricole.

Le « bassin versant du Rieutort et du Saint-Ouyres », vers une reconquête de la qualité de l'eau



Vue Murviel-lès-Béziers © J. Levavasseur

Situés au sud ouest de l'Hérault, les ruisseaux du Rieutort et du Saint-Ouyres alimentent en eau potable les communes de Murviel-lès-Béziers et de Saint-Geniès de Fontedit. Certaines analyses ont révélé la présence ponctuelle d'herbicides dans le captage d'eau potable avec parfois de légers dépassements des normes sanitaires.

Suite à ce constat, la commune de Murviel-lès-Béziers, accompagnée par le Syndicat Mixte de la Vallée de L'Orb, a lancé en 2010 un programme de lutte contre la pollution des eaux sur le "bassin versant du Rieutort et du Saint-Ouyres", notamment par la mise en place de pratiques agricoles respectueuses de cette ressource en eau.

Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

C'est un espace géographique dans lequel toutes les eaux de pluie ou de ruissellement (en surface et en souterrain) s'écoulent dans la même direction et se rejoignent pour former un cours d'eau ou un lac.

A cette fin, l'enjeu essentiel a été de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux pour une prise en charge de la reconquête de la qualité de l'eau. Plusieurs viticulteurs du territoire s'y sont déjà engagés en réduisant l'utilisation des traitements d'herbicides viticoles et en employant des stratégies alternatives d'entretien du sol. Cette initiative globale permettra à long terme de préserver la qualité des eaux souterraines par l'adaptation des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et la qualité de l'eau.

Coût total : 19 321,00 €

Union européenne/ FEADER : 10 626,50 €



Démo interceps © J. Levavasseur



Journée de sensibilisation sur la qualité de la pulvérisation © J. Levavasseur

Mesures Agro-environnementales Territorialisées (fin)

MAET à enjeu incendie

Ces mesures visent à répondre aux menaces liées aux incendies en incitant les agriculteurs ayant des terres agricoles sur les pare-feux à entretenir leurs parcelles

Une installation en caprins fromagers pour lutter contre les incendies

La commune de Caixas dans les Pyrénées-Orientales a favorisé une politique de lutte contre les incendies. Situé sur les premiers contreforts du Canigou et caractérisé par une abondante végétation, ce petit village de 120 habitants a subi la déprise agricole et le recul du pastoralisme. Les milieux se sont refermés et les risques d'incendie ont augmenté.

La création d'un bâtiment d'élevage, démarche entreprise par la commune de Caixas, a permis d'accueillir en 2008 Emilie BOSC, et son troupeau de chèvres laitières sur le territoire.

L'installation de cette exploitante a joué un rôle majeur dans la réintroduction du pastoralisme permettant ainsi l'entretien régulier du site.

Inscrite dans la durabilité, cette initiative présente un intérêt non négligeable dans la lutte contre les incendies, tant dans la préservation de la biodiversité (maintien de milieux ouverts), que dans la revitalisation du territoire (possibilité d'extension urbaine du village, commercialisation/ circuits courts).

Pour pérenniser l'installation de son exploitation, Emilie Bosc a bénéficié d'autres aides du programme de développement rural : installation jeunes agriculteurs, Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage pour l'équipement de la salle de traite et la fromagerie, Indemnité Compensatoire à Handicap Naturel.

Coût total : 106 324,00 €

Union européenne/ FEADER : 46 799,00 €



Coupure Caixas © Syndicat des Forestiers des PO



Chèvrerie © E. Bosc



Chèvres au pâturage © E. Bosc

Reconstitution des terrains en montagne

Cette mesure permet d'assurer la stabilité des peuplements forestiers de montagne à rôle protecteur et de réduire l'intensité et la fréquence des phénomènes naturels dangereux qui pourraient menacer les forêts ou diminuer leur potentiel.

Protection contre les avalanches

Situé en Cerdagne, dans le département des Pyrénées-Orientales, le village de Targasonne compte 200 habitants. En mars 1863, la neige emmagasinée sur le Pic des Mauroux se détache et déferle sur cette petite commune rurale. Des maisons sont englouties, d'autres sont ébranlés, presque tous les arbres autour du village sont déracinés et sept personnes périssent.

Suite à cet événement, les études menées ont mis en évidence la nécessité de reboisement du versant de la Soulane, en vue d'une réduction des menaces potentielles existantes. La commune de Targasonne a confié au Service Départemental de la Restauration des Terrains en Montagne ce travail d'amélioration et d'extension du boisement actuel sur une surface complémentaire de 5 hectares.



Versant de la Soulane © RTM 66

Coût total : 125 000,00 €
Union européenne/ FEADER : 55 000,00 €

Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)

Cette mesure soutient la mise en place d'outils et de moyens appropriés de prévention des incendies pour la protection des forêts.

Mise aux normes des équipements pour une protection efficace du patrimoine forestier



Point d'eau DFCI du Sommiérois ayant fait l'objet d'une normalisation en 2010 © P. MORIN



Piste DFCI du Sommiérois ayant fait l'objet d'une normalisation en 2010 © P. MORIN

Le Syndicat Mixte de Défense de la Forêt du Sommiérois, situé dans le département du Gard, est à l'initiative de la normalisation et de la sécurisation juridique de la totalité de son réseau DFCI, face aux risques importants d'incendie sur le territoire.

Ces travaux ont pour objectif de structurer le territoire et ainsi assurer la pérennité du réseau et des équipements adaptés en matière de lutte contre les incendies.

Le projet actuellement aidé consiste en l'achèvement des travaux de normalisation des pistes DFCI et la mise en place de servitudes. Cet accompagnement se traduit par :

- > la mise aux normes des équipements de prévention : pistes et points d'eau ;
- > la création des zones débroussaillées essentielles à la protection et au bon fonctionnement de ces infrastructures ;
- > la formalisation des servitudes de passage et d'aménagement : accord des propriétaires dont les parcelles sont traversées par une piste DFCI permettant le passage des véhicules et engins de prévention et les aménagements qui leur sont nécessaires.

Coût total : 177 475,40 €
Union européenne/ FEADER : 68 328,02 €



AXE 3

Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

Les mesures mises en place dans l'axe 3 visent à favoriser le développement économique et l'attractivité des territoires par un soutien aux investissements en matière de :

★ DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI :

- > Diversification des activités des ménages agricoles : vente directe, agritourisme, ...
- > Création et reprise de micro-entreprises,
- > Valorisation de l'offre touristique : hébergements, activités de pleine nature, valorisation du patrimoine culturel liée à un projet touristique,
- > Mise en place de services essentiels à la population : commerces de proximité, santé, enfance, ...

★ GESTION ET VALORISATION DES ESPACES RURAUX :

- > Mise en place des sites du réseau Natura 2000 : élaboration et animation des documents d'objectifs (DOCOB) et mise en œuvre de mesures d'accompagnement,
- > Pastoralisme : maintien et entretien d'espaces agricoles ouverts, animation, ...
- > Conservation et valorisation des patrimoines naturel et culturel : entretien, restauration, actions de sensibilisation et de conseil, et manifestations.

★ FORMATION ET ANIMATION :

- > Formation et information répondant aux besoins des actifs intervenant dans les activités relevant de l'axe 3,
- > Animation pour la mise en place de stratégies locales de développement.

Appels à projet FEADER

■ Deux appels à projet ont été lancés dans le but de sélectionner des projets structurants correspondants aux orientations de l'axe 3 du FEADER :

> **Le 23 octobre 2009** relatif au développement de l'Internet haut débit, visant à identifier des projets d'investissements permettant de couvrir les zones rurales déficitaires en couverture par Internet à haut débit : raccordement en fibre optique, infrastructures d'accueil préparatoires au raccordement.

> **Le 15 février 2010** dans le cadre de la mesure 323E « Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel », ayant pour objectif d'accompagner des opérations de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel rural, inscrites dans une démarche intégrée de valorisation touristique du patrimoine.

Diversification vers des activités non agricoles

Cette mesure soutient la création d'activités nouvelles et le renforcement d'activités par des ménages agricoles. Elle permet de diversifier les sources de revenus pour les exploitations agricoles et d'enrayer ainsi leur diminution.

Installation d'un distributeur de lait cru sur la ville de Mende

Distributeur de lait cru © J.L. Bergounhe



Dans un contexte de crise du secteur laitier, Jean-Luc Bergounhe, éleveur de vaches laitières à Barjac en Lozère a mis en place un projet pour diversifier et renforcer son exploitation. En 2009 il s'est lancé dans un concept original, celui d'installer un distributeur automatique de lait cru fermier à Mende.

Ce distributeur bénéficie d'un atout indéniable, son emplacement. Situé aux portes de Mende, sur un parking à proximité de commerces de qualité (primeurs, boucherie artisanale), ce distributeur, accessible 24h/24, propose du lait frais cru à 1€ le litre.

Ce commerce répond parfaitement aux besoins de la population et aux attentes de cet agriculteur : diversifier et pérenniser son exploitation, dégager un revenu complémentaire, valoriser sa production locale, établir un lien direct avec les consommateurs.

Ce distributeur offre un lait fermier de qualité issu de l'agriculture locale et propose aux clients la possibilité d'apporter ou non leur propre bouteille, permettant ainsi de limiter les transports et de réduire la production de déchets dans un souci du respect de l'environnement.

Coût total : 40 992,94 €

Union européenne / FEADER : 10 045,60 €

De l'élevage au centre équestre Kalinka

Yanka NADOBNY installée en tant que jeune agricultrice en élevage équin a souhaité développer son activité en 2008 par la rénovation du centre équestre.

Situé sur la commune de Nages et Solorgues, entre Nîmes et Sommières dans le Gard, ce projet a consisté en l'amélioration des conditions d'accueil du public et de bien-être animal par la construction d'un bâtiment d'accueil adapté aux personnes à mobilité réduite et la réalisation de boxes et d'une carrière pour les chevaux. Soucieuse du respect de l'environnement, le bois a été utilisé pour l'intégration paysagère des réalisations dans le site.

Yanka NADOBNY garantit le respect d'une responsabilité environnementale et sociale, à travers son engagement dans des démarches de qualité de son centre équestre en lien avec les filières équine et d'écotourisme.



Centre équestre Kalinka © G. Coladon

Coût total : 70 801,34 €

Union européenne / FEADER : 10 620,00 €



Aide à la création et au développement de micro-entreprise

Développer le tissu économique et favoriser l'emploi en zones rurales dans les activités du commerce et de l'artisanat permettent de répondre aux besoins essentiels de la population.

Un commerce à Aumont Aubrac, sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle

Nombreux sont les pèlerins et randonneurs qui parcourent le plus historique des chemins de Saint Jacques de Compostelle, la voie du Puy en Velay, balisée GR65. Cette route reste aujourd'hui la plus fréquentée.



Vitrine - décors peints par « Rody » de Fau-de-Peyre
© V. Delannoy

Aumont Aubrac est une commune du nord ouest de la Lozère située sur cet itinéraire. Lieu de passage connu des randonneurs, ce village a vu naître en 2010 un commerce de vente d'articles de randonnées, de produits d'artisanat et du terroir. Dépourvu de tout magasin de ce type sur une large partie du chemin de Saint Jacques de Compostelle, Valérie DELANNOY a su profiter de la notoriété de ce secteur d'activité.

Par la création de son magasin « Aubrac Rando », elle a permis de redynamiser le centre bourg d'Aumont Aubrac, de créer son propre emploi et d'offrir un service répondant aux attentes d'une clientèle spécifique (randonneurs, touristes, ...) mais aussi de la population locale.

Coût total : 14 773,09 €

Union européenne/ FEADER : 3 692,59 €

Une biscuiterie à Florac au cœur des Cévennes

En juin 2008, David SUAREZ, reprenait l'Atelier du Sucre et de la Châtaigne, atelier de fabrication de biscuits, gâteaux et pâtisseries diverses situé à Florac en Lozère.

Moderniser l'entreprise et développer ses activités étaient tout l'enjeu pour ce gérant. De gros efforts ont donc été fournis en matière de commercialisation, notamment par la création de la vente en ligne sur Internet mais surtout en matière de production par l'acquisition de matériel plus performant.

Cette reprise d'activité et sa restructuration ont ainsi permis de maintenir un dynamisme économique à Florac, de préserver trois emplois dans l'entreprise, de valoriser la richesse cévenole qu'est la châtaigne, et de mettre en place des partenariats avec des restaurants locaux garants du respect de la qualité des produits proposés.

Coût total : 46 475,00 €

Union européenne/ FEADER : 4 940,55 €



Cécile Suarez © B. Calendini



Devanture Atelier © B. Calendini

Services de base pour l'économie et la population rurale

Maintenir et conforter un tissu socio-économique nécessite d'améliorer l'offre de services sur le territoire, au travers de projets répondant aux besoins essentiels de proximité : maison de santé, point multi services, crèche.

Une maison de santé en Hautes Corbières

Classé en zone médicale déficitaire, le territoire des Hautes Corbières situé au sud-est du département de l'Aude révélait une situation préoccupante en matière d'offre qualifiée et diversifiée de soins de proximité.

La Communauté de communes des Hautes Corbières a donc décidé en avril 2009 la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Tuchan.

Ouvert depuis septembre 2010, ce bâtiment de 400 m² aménagés, accueille une douzaine de professionnels de santé pour dispenser des soins adaptés à la population.

Ce nouvel équipement permet d'assurer l'accès à la prévention et aux soins pour tous, de garantir la présence de professionnels de santé et anticiper leur renouvellement, et enfin, d'accompagner le vieillissement de la population.

Coût total : 632 061,18 €

Union européenne/ FEADER : 50 000,00 €



Maison de santé en Hautes Corbières © DRAAF LR



Maison de santé en Hautes Corbières © DRAAF LR

Un point multi services à Barjac en Lozère



Point multi services à Barjac © DRAAF LR

Face à la pénurie d'offre de services sur le territoire, et dans un souci de maintien de sa population, la Communauté de communes du Pays de Chanac a jugé nécessaire la création d'un commerce de proximité.

La collectivité s'est donc lancée en 2009 dans l'aménagement d'un bâtiment commercial de plus de 300 m², regroupant les activités de boulangerie, pâtisserie, épicerie et presse.

Ce point multi services, situé à Barjac, est idéalement placé à l'entrée du village, à proximité de la RN 88 axe Marvejols -

Mende. Il bénéficie de facilités de stationnement à proximité immédiate du commerce (places de parking aménagées, cheminement piétons, accessibilité aux personnes à mobilité réduite).

Ce projet a permis de créer un nouveau lieu de convivialité sur la commune et de répondre à la demande de la population locale et de la clientèle touristique.

Coût total : 672 618,27 €

Union européenne/ FEADER : 92 268,16 €

Promotion des activités touristiques

Pour maintenir un tissu économique vivant et à favoriser l'attractivité du territoire, le Languedoc-Roussillon a choisi d'intervenir sur le développement et l'amélioration de l'offre touristique en zones rurales.

Des éco-gîtes au pied du Pic St Loup



Gîte Le Paillet © L. Seroussi

En septembre 2008, Paul ENGALENC acquiert un mas languedocien à Rouet au nord-est de l'Hérault, en plein cœur d'une Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Ce propriétaire profite aussitôt du potentiel architectural et paysager du mas composé de trois bâtiments de caractère en décidant de créer neuf éco-gîtes de catégorie supérieure répondant aux conditions liées au développement durable :

- > Utilisation de matériaux et procédés respectueux de l'environnement ;
- > Aménagement de deux éco-gîtes favorisant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- > Engagement dans une démarche qualité avec les neuf éco-gîtes labellisés 3 épis Gîte de France.

Coût total : 368 101,80 €

Union européenne/ FEADER : 35 454,54 €

Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel

Accompagner des opérations de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel rural, est nécessaire au développement de l'attractivité des territoires.

Plan Patrimoine Emploi

Situé dans la Communauté de communes du Pont du Gard, le site du Pont du Gard, classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO et labellisé Grand Site de France, accueille plus d'un million de visiteurs par an. Afin de renforcer son positionnement, la collectivité a souhaité mettre en place un plan de restauration et de valorisation de son petit patrimoine bâti.

Le projet a consisté en la réhabilitation de 27 sites et en leur mise en tourisme (expositions, circuits touristiques, ...), basée sur le petit patrimoine, la culture locale et les activités de pleine nature. Différents corps de métiers ont été mobilisés pour parvenir à cette fin (tailleur de pierre, vitrailliste, peintre décorateur, ...).

Cette réhabilitation a permis le maillage des sites patrimoniaux et la mise en lumière des savoir-faire locaux. Inscrit dans une politique touristique globale, ce projet est destiné à développer l'intersaison et favoriser la répartition des retombées économiques sur le territoire.

Conscients du poids du tourisme dans l'économie locale, les élus ont fortement adhéré à cette initiative et ont pour projet de conduire prochainement un deuxième Plan Patrimoine Emploi.

Coût total : 728 200,80 €

Union européenne/ FEADER : 150 000,00 €



PPE © O. Mouton

Investissements liés à l'entretien ou à la restauration des sites Natura 2000

Conserver ou restaurer les habitats et espèces menacées et/ou remarquables justifie la désignation des sites Natura 2000. Leur gestion et leur animation sont orientées par le DOCOB. Cette mesure permet la mise en œuvre des préconisations définies dans ce document.

Site natura 2000 « Etang de La Palme », comment maîtriser la fréquentation nautique ?

Situé au sud de Port-la-Nouvelle, dans l'Aude, l'étang de La Palme est au cœur de deux périmètres Natura 2000 au titre des Directives « Habitats » et « Oiseaux ». Caractéristique des lagunes côtières languedociennes, cette zone, reconnue pour sa beauté et ses qualités écologiques, présente un intérêt particulièrement remarquable.



Etang de La Palme © K. Fortuné-Sans/ PNR de la Narbonnaise en Méditerranée

L'élaboration du DOCOB de l'Etang de La Palme, par le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise, a permis d'identifier et de proposer un programme d'actions en accord avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Gérer la fréquentation des publics est un des objectifs premiers du DOCOB. Il s'agit de garantir une gestion équilibrée et durable du site. Au terme de deux années de concertation, il a été décidé la création d'un zonage des activités nautiques et terrestres visant à organiser la fréquentation du site.

Le 1^{er} contrat Natura 2000, porté par la commune de La Palme, s'est traduit par la mise en place d'aménagements (bouées, dispositifs d'antifranchissement, panneaux d'information) matérialisant la délimitation, voire l'interdiction, des espaces de circulation pour que chacun pratique son activité tout en participant à la préservation du milieu.

Coût total : 13 306,26 €

Union européenne/ FEADER : 6 281,42 €

Appui aux stratégies locales de développement

Ce dispositif vise à promouvoir l'animation des territoires autour de projets à caractère transversal et multipartenarial, nécessaire à l'émergence et à la mise en œuvre de stratégies locales de développement et d'aménagement durable de l'espace.

Une OCAGER sur la montagne du Haut Languedoc

Située dans l'Hérault, au cœur du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, la montagne du Haut Languedoc, dont l'activité prédominante est l'agriculture, fait face à un phénomène de déprise agricole persistant.

La Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc s'est donc lancée en 2009 dans la mise en œuvre d'une OCAGER.

Qu'est-ce qu'une OCAGER ?

Une Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural (dispositif mis en place par la Région) s'apparente à un schéma de gestion de l'espace rural. Elle permet d'articuler les conditions de maintien de l'activité agricole à celles d'autres activités économiques, tout en y intégrant la question de la gestion du patrimoine et des risques naturels.

Coût total : 42 973,20 €

Union européenne/ FEADER : 17 189,28 €

Les enjeux définis dans ce schéma ont permis l'élaboration d'un programme d'actions cohérent et partagé, articulé autour de quatre grands axes :

- > développement des énergies renouvelables dans les exploitations,
- > développement des circuits-courts de la vente directe,
- > gestion du foncier agricole et rural,
- > gestion et valorisation des surfaces pastorales.

La réussite de ce projet résulte d'une large concertation des acteurs locaux du territoire (élus, utilisateurs de l'espace rural, agricole et sylvicole) et d'une forte implication de la Communauté de communes et ce, dans un but de développement et de maintien de l'agriculture sur son territoire.



Forum participatif © V. Frederico/ CCMHL



AXE 4

Mise en œuvre de l'approche LEADER, " Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale "



LEADER est une méthode intégrée dans la politique européenne de développement rural permettant la mise en œuvre des mesures des axes 1, 2 et 3, en les adaptant au profil des territoires et de leur stratégie.

Elle vise à faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activité et de vie, à renforcer les liens entre les acteurs locaux en soutenant des pratiques et des projets nouveaux de développement local.

LEADER est animée par des Groupes d'Action Locale (GAL) rattachés à des territoires organisés (de types Pays). La stratégie de développement portée par chaque GAL est construite autour d'une priorité ciblée, permettant ainsi de mieux mobiliser les moyens et de garantir une meilleure lisibilité des politiques rurales sur le territoire.

En Languedoc Roussillon, **12 GAL** ont été retenus au titre de LEADER.

Les sept principes fondamentaux de LEADER

- ★ L'approche territoriale
- ★ L'approche ascendante
- ★ Le partenariat public-privé
- ★ L'innovation
- ★ L'approche « multisectorielle »
- ★ La mise en réseau
- ★ La coopération interterritoriale et transnationale.

Les principales priorités ciblées des GAL du Languedoc-Roussillon

- ★ Politique d'accueil et de service
- ★ Patrimoine et tourisme
- ★ Valorisation des ressources naturelles et de l'espace.

Localisation des GAL du Languedoc-Roussillon



GAL Cévennes

Création d'une boutique de producteurs à Génolhac

Sur demande de la Communauté de communes des Hautes Cévennes, en janvier 2009, un groupe de producteurs locaux s'est porté volontaire dans la réflexion sur l'installation d'une boutique de producteurs à Génolhac, petite commune d'environ 900 habitants.

Après plusieurs mois de travail, le projet s'est concrétisé. L'Association La Lausette, regroupant une douzaine de producteurs, s'est lancée dans la création en 2010 de sa propre boutique, installée sur un emplacement de choix : le long de la départementale Langogne-Nîmes, à proximité d'autres commerces et d'un parking d'une trentaine d'emplacements.



© B. Dussap/ GAL Cévennes

Bénéficiant de l'appui du Réseau des Boutiques Paysannes du Languedoc-Roussillon, ce point de vente collectif propose au consommateur une gamme de produits en vente directe. Cette initiative a pour objectif de maintenir un tissu agricole vivant, d'initier et de sensibiliser les consommateurs aux produits locaux et de saison, et d'une manière générale de dynamiser un territoire rural.

Coût total : 8 790,00 €

Union européenne/ FEADER : 2 685,77 €

GAL Terroirs Lauragais

Espace Lauragais : un espace de promotion touristique et de vente des produits locaux



Situé aux portes de Toulouse, en Pays Lauragais, à proximité de l'échangeur de Nailloux des autoroutes A61/A66, le village des marques « Nailloux Fashion Village » est un lieu à vocation touristique commercial, et représente une nouvelle génération de village de marques à des prix réduits.

Compte tenu du potentiel de visiteurs attendus, cette implantation constitue une réelle opportunité de promotion touristique du territoire. La Communauté de communes des Coteaux du Lauragais Sud a donc souhaité accueillir un espace dédié à l'accueil de la clientèle et à la mise en valeur des richesses patrimoniales locales.



Cet équipement de 558 m², dont 180 m² de surface de vente, situé sur la place centrale du village constitue un véritable outil de structuration et de mise en tourisme du Lauragais. Vitrine du territoire, l'Espace Lauragais aura pour vocation la promotion de la destination touristique, la valorisation et la commercialisation des produits locaux et artisanaux.

Coût total : 352 541,00 €

Union européenne/ FEADER : 99 999,00 €

GAL Gévaudan-Lozère

Etude de définition d'un projet collectif de valorisation de ressources végétales du plateau de l'Aubrac

© C. Le Mao/ EPLEFPA de la Lozère



Compte tenu de son environnement de qualité et des richesses végétales de l'Aubrac aujourd'hui connues et reconnues, la Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien a souhaité se positionner sur la valorisation de ressources locales.

Dans cet objectif, une étude a été menée en 2010 sur la manière de valoriser une filière Thé d'Aubrac : mise en culture, transformation et commercialisation des produits finis.

Les résultats, définis au terme d'un projet collectif et concerté, ont permis d'aboutir à l'élaboration d'un programme d'actions garantissant la structuration de la filière Thé d'Aubrac, alternative au développement économique, social et culturel sur le territoire.

Coût total : 14 850,00 €

Union européenne/ FEADER : 8167,50 €

GAL Convivencia

Valorisation des produits viticoles des Terrasses du Larzac



Reconnue AOC Coteaux du Languedoc, la région des Terrasses du Larzac s'étend sur 32 communes du centre nord du département de l'Hérault. Regroupés en syndicat, une soixantaine de vignerons partagent une volonté commune, celle de préserver l'authenticité de leur terroir et d'en offrir une expression toujours plus aboutie et de grande qualité.

Pour affirmer leur position, le Syndicat des Terrasses du Larzac a souhaité se doter d'une politique de communication forte et pertinente. Il a donc été soutenu dans la création et l'animation d'un espace commun au salon Vinisud, dans l'organisation de voyages de presse, dans la réalisation d'une identité visuelle commune et dans la participation à des événements culturels.

Ce projet aidé permet ainsi de développer la notoriété des Terrasses du Larzac auprès du grand public et d'une clientèle de professionnels, de défendre les spécificités de son terroir, de développer sa visibilité, et ce, afin d'affirmer sa reconnaissance en AOC.



© mas Cal Demoura

Coût total : 69 349,20 €

Union européenne/ FEADER : 26 494,44 €

GAL Terres de vie en Lozère

« Place aux jeunes »

Dans sa charte de territoire, le Pays des Sources en Lozère met en avant la nécessité de renforcer son attractivité afin de répondre aux besoins et aux aspirations des habitants, en renforçant à la fois la « vocation à produire » du territoire, la qualité de son environnement, et l'intensité de sa vie sociale.

Le projet « Place aux jeunes », inscrit dans ce cadre global de développement durable du territoire, a pour objectif de lutter contre la désertification des zones rurales abandonnées par les jeunes qualifiés ou diplômés et d'impulser une dynamique locale en donnant ou redonnant à ces jeunes, l'envie de vivre, de travailler et d'entreprendre en milieu rural.

« Place aux jeunes » est un dispositif pédagogique qui permet la rencontre entre jeunes et acteurs socio-économiques susceptibles de les aider dans leurs démarches d'installation professionnelle : élus locaux, entrepreneurs et employeurs éventuels.

Coût total : 10 768,50 €

Union européenne/ FEADER : 2 057,74 €



© M. de Lagrange/ Pays des Sources

© M. de Lagrange/ Pays des Sources en Lozère

GAL Vallée de l'Agly

Mise en place d'un espace public numérique mobile



© Agly services

Améliorer de la qualité des services en les équipant de technologies numériques constitue l'une des priorités de la commune de Maury. Après plusieurs démarches entreprises, notamment avec sa bibliothèque et son école, ce village de 900 habitants a décidé la création d'un Espace Public Numérique mobile.

Cet espace a pour objectif de toucher et de sensibiliser un public peu familier aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Il s'agit d'ouvrir temporairement à la population, des ateliers de découverte de l'Internet et du multimédia : initiation aux TIC, aux services administratifs en ligne, démarches emploi et de formation, échanges de pratiques et de ressources, ...

Cette action s'intègre dans un projet global de désenclavement numérique, inscrit dans un souci de développement et de dynamisation des territoires ruraux. Elle a été à l'origine d'autres initiatives sur d'autres communes. A ce jour, cinq communes ont et vont lancer leur Espace Public Numérique mobile, sur proposition de l'association du Pays de la Vallée de l'Agly.

Coût total : 20 000,00 €

Union européenne/ FEADER : 11 000,00 €

GAL Itinérance

Visio-guides

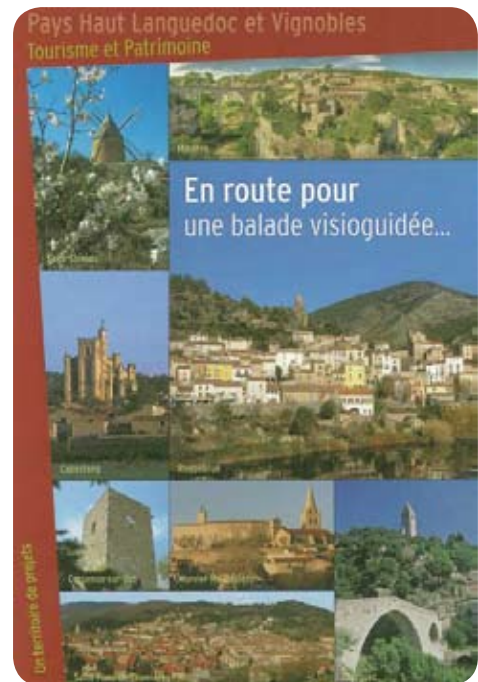
La découverte d'un patrimoine local, sa compréhension et son appréciation nécessitent souvent un guide. Faciliter son accès, c'est s'ouvrir à de nouvelles approches où se conjuguent culture, tourisme et attractivité. Les nouvelles techniques de l'information répondent à ces besoins, en créant des itinéraires sur des supports multimédias simples, véritables outils de connaissance et de valorisation des richesses d'un territoire.

Souhaitant développer ce tourisme patrimonial ludique et interactif, le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a proposé la mise à disposition du public des visio-guides, permettant d'effectuer en toute liberté des visites sonores, documentées et géo-localisées (cartographie, GPS, documentation multimédia). Huit villages sont à ce jour équipés.

Inscrit dans le Schéma Local d'Organisation et de Développement Touristique, ce projet répond aux objectifs de développement économique et touristique du Pays à travers la valorisation du patrimoine, marque identitaire du territoire.

Coût total : 75 251,00

Union européenne/ FEADER : 41 388,00 €



GAL Vidourle Camargue

Sentier sonore des laines



© Communauté de communes du Pays de Sommières

Inscrite dans une dynamique de promotion d'un tourisme rural de qualité et authentique, la randonnée pédestre constitue l'une des priorités d'actions de la Communauté de communes du Pays de Sommières. Plus de 200 kms d'itinéraires sont ainsi balisés et signalisés à ce jour.

Soucieuse du devenir de ses garrigues, milieux autrefois façonnés par l'activité de l'homme et qui aujourd'hui se referment progressivement, regagnés par la végétation, la collectivité s'est lancée en 2010 dans la réalisation d'un sentier de découverte liée au patrimoine pastoral.

Ainsi est née le « Chemin des Laines », sentier sonore retraçant le parcours des moutons entre Vaunage et Sommières. Entrecoupé de haltes découvertes matérialisées par des plaques d'interprétation, le visiteur, muni de son audioguide, écoute tout au long du parcours les témoignages de bergers et d'habitants du territoire (de l'origine de l'élevage aux bergeries et mas situés en garrigue, des moutons aux taureaux de Camargue, de la plaine vivrière aux plateaux arides, ...).

Coût total : 33 369,00 €

Union européenne/ FEADER : 14 681,00 €

GAL Pays Vignerons

Village de l'Europe - Saveurs de l'Europe

Stand partenaires belges © Promaude



Les artisans du terroir et Promaude en Belgique

Le projet de coopération européenne Leader, mis en place par l'association Promaude et l'organisme belge Rurant, poursuit son chemin.



Depuis près de six ans, l'association PROMAUDE dans l'Aude a tissé des liens amicaux avec l'organisme RURANT en Belgique. Ces deux structures ont mis en place un projet de coopération transnationale «Village de l'Europe - Saveurs de l'Europe», destiné à la promotion et la commercialisation des productions locales européennes.

Riche du succès obtenu lors des précédents rendez-vous, l'opération est renouvelée en 2011 et 2012, avec l'intervention de nombreux partenaires.

Cette manifestation a lieu deux fois par an, une dans chaque région. Elle consiste en la promotion du savoir-faire local à l'étranger et a pour objectifs :

- > Développer les réseaux de vente
- > Favoriser les échanges d'expériences
- > Valoriser l'identité et les cultures locales

L'enjeu de cette coopération est d'initier de nouvelles opportunités de vente de produits régionaux à l'étranger et renforcer l'esprit d'entreprise dans les régions respectives que sont l'Aude et la province d'Anvers en Belgique.

Coût total : 63 007,71 €

Union européenne/ FEADER : 18 333,33 €

GAL Terres Romanes et GAL Pyrénées Méditerranée

Une coopération pour dynamiser l'image du thermalisme

Au cours de ces dernières années, l'image du thermalisme s'est profondément modifiée. La clientèle se diversifie et rajeunit. Les stations thermales ont dû adapter leur offre pour mieux répondre à leurs besoins.

Le Comité Départemental du Tourisme des Pyrénées-Orientales a élaboré un projet commun de communication aux cinq stations thermales du département alliant l'offre thermale et l'intérêt du Massif du Canigou, du tourisme vert et du patrimoine catalan.

Cette opération a porté sur la réalisation d'une enquête de notoriété, la définition d'un positionnement et d'une identité visuelle commune, la mise en place d'une campagne de communication et de promotion, et l'identification de nouvelles prestations axées sur le thermoludisme, le tourisme vert et la culture.

Outre les acteurs directs de l'action, des réunions de suivi ont associé le Conseil Général, le Conseil Régional, le Commissariat de massif des Pyrénées ainsi que les Pays Terres Romanes en Pays Catalan et Pyrénées Méditerranée, tous fortement investis dans le projet. Aujourd'hui, le projet se poursuit hors dispositif LEADER, finalisant les outils collectifs et la mise en marché de cette nouvelle offre.



Portail Internet CDT

Coût total : 40 000,00 €

Union européenne/ FEADER : 17 600,00 €

Montez un projet FEADER en 5 étapes



1 - Vous concevez votre projet

Définissez votre projet :

- ✓ Une action en cohérence avec les priorités du FEADER
- ✓ Un bénéficiaire éligible
- ✓ Un plan de financement précis et cohérent associant des cofinanceurs publics
- ✓ Une période de réalisation estimée au plus juste
- ✓ Un dossier complet avec les pièces administratives obligatoires demandées

Les gestionnaires sont à votre disposition pour vous orienter, vous conseiller et vous accompagner dans le montage de votre dossier.

Il vous est rappelé que, pour être éligible, toute dépense doit avoir fait l'objet d'une demande de subvention préalable au début d'exécution du projet. Tout commencement d'opération (y compris le premier acte juridique - par exemple devis signé ou bon de commande - passé entre vous et un prestataire/ fournisseur) avant la date de dépôt du dossier rend l'ensemble du projet inéligible.

Vous déposez alors votre dossier de demande de subvention.

2 - Votre dossier est instruit

Vous recevez un accusé de réception et l'instruction de votre dossier est prise en charge par un service instructeur désigné en fonction de la nature de votre projet.

Il est précisé que, en aucun cas, l'accusé de réception du dossier complet ne vaut promesse de subvention.

Le service instructeur peut vous contacter à tout moment pour vous demander de compléter votre dossier.

3 - Votre dossier est proposé au Comité Régional de Programmation

Une fois complété, votre dossier est présenté aux partenaires réunis en Comité Régional de Programmation pour être sélectionné. Ce comité se réunit tous les deux mois.

Votre demande de subvention est alors acceptée, ajournée ou refusée. Dans tous les cas, vous recevez une lettre de notification de la décision.

4 - Vous réalisez votre projet

Votre projet a été sélectionné ? Vous allez recevoir le soutien financier de l'Union européenne pour le réaliser. Vous signez un « contrat », sous forme de convention d'attribution d'aide FEADER.

En contrepartie de la subvention européenne, vous avez des obligations à remplir, notamment :

- ✓ Réaliser le projet conformément au contrat
- ✓ Assurer la publicité du financement européen, démarche obligatoire
- ✓ Conserver les pièces administratives
- ✓ Justifier vos dépenses

Le service instructeur est là pour vous y aider.

5 - Vous justifiez vos dépenses et vous recevez votre subvention

Le financement européen vous est versé sur la base des dépenses que vous justifiez. Vous envoyez les factures acquittées et le compte-rendu d'exécution de l'opération. Vous percevez votre subvention européenne.

Afin de veiller au bon usage des fonds publics, vous pouvez être contrôlé.

Les liens et contacts utiles dans votre région



- www.europe-en-france.gouv.fr
- www.languedoc-roussillon.eu
- www.reseau-rural-languedoc-roussillon.eu
- www.europedirectplr.fr

★ Préfecture de Région

Languedoc-Roussillon

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Place Martyrs-de-la-Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex
Tél : 04 67 61 61 61

★ DRAAF Languedoc-Roussillon

Place Antoine Chaptal
CS 70039
34060 MONTPELLIER Cedex 2
Tél : 04 67 10 19 00

★ DDTM de l'Aude

105, boulevard Barbès
11838 CARCASSONNE Cedex 9
Tél : 04 68 10 31 00

★ DDTM du Gard

89, rue Weber
CS 52002
30907 NIMES Cedex 2
Tél : 04 66 62 62 00

★ DDTM de l'Hérault

520, allée Henri II de Montmorency
BP 60556
34064 MONTPELLIER Cedex 2
Tél : 04 34 46 60 00

★ DDT de Lozère

4, avenue de la Gare
48005 MENDE Cedex
Tél : 04 66 49 41 00

★ DDTM des Pyrénées-Orientales

2, rue Jean-Richepin
BP 50909
66020 PERPIGNAN Cedex
Tél : 04 68 38 12 34

★ Conseil régional Languedoc-Roussillon

Hôtel de Région
201, avenue de la Pompignane
34064 MONTPELLIER Cedex 2
Tél : 04 67 22 80 00

★ Conseil général de l'Aude

Hôtel du Département
Allée Raymond-Courrière
11855 CARCASSONNE Cedex 9
Tél : 04 68 11 68 11

★ Conseil général du Gard

Hôtel du Département
Rue Guillemette
30044 NIMES Cedex 9
Tél : 04 66 76 76 76

★ Conseil général de l'Hérault

Hôtel du Département
1000, rue d'Alco
34087 MONTPELLIER Cedex 4
Tél : 04 67 67 67 67

★ Conseil général de Lozère

Hôtel du département
4, rue de la Rovère - BP 24
48001 MENDE Cedex
Tél : 04 66 49 66 66

★ Conseil général des Pyrénées-Orientales

Hôtel du Département
24, quai Sadi Carnot
BP 906
66906 PERPIGNAN Cedex
Tél : 04 68 66 65 57

★ Agence de Développement Rural Europe et Territoires (ADRET)

Espace Alfred Sauvy
Route de marquixanes
66500 PRADES
Tél : 04 68 05 38 76

Publication réalisée par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Languedoc-Roussillon en partenariat avec les acteurs du Réseau rural et **co-financée** par l'Union Européenne.

L'Europe s'engage en Languedoc-Roussillon avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

Conception graphique : Studio Maia - **Impression** : FM graphic - Imprimé sur du papier recyclé.

s'engage

en
Languedoc-Roussillon
avec le **FEDER**

avec le **FEDER**

